



Fiche d'inscription

Concours Rapprocheur Sanglier HARLOUP



Sauveterre de Comminges le vendredi 18 Mars 2022

Lautignac les samedi 19 et dimanche 20 Mars 2022

A retourner dûment remplie **Avant le 28 FEVRIER 2022** à :

Jean Pierre NICOLI 31510 SAUVETERRE DE COMMINGES

Nom du propriétaire responsable :

☰ Adresse :

N° adhérent Harloup 2022 :

☎ 0 5 _ _ _ _ _ ☎ 0 6 _ _ _ _ _ Email :

Nom du propriétaire :

☰ Adresse :

N° adhérent Harloup 2022 :

☎ 0 5 _ _ _ _ _ ☎ 0 6 _ _ _ _ _ Email :

Rappel : le nombre de concurrents est limité à 18 le Vendredi sur SAUVETERRE,

18 pour le Samedi et 12 pour le Dimanche sur LAUTIGNAC.

Veillez Obligatoirement émettre vos vœux de 1 à 3 dans les cases, si vous ne mettez que le vœu 1 et qu'il y a surnombre sur ce jour-là, vous risquez de ne pas être retenu ni sur votre vœu 1 ni sur les 2 autres jours !!!!

(Rappel vœu 1 étant votre préféré)

Vendredi

Sauveterre de Cges

Samedi

Lautignac

Dimanche

Lautignac

Au 28/02 20h, Chacun des lots sera placés sur son vœu 1, s'il y a 22 lots pour le Vendredi par exemple, 4 seront tirées au sort parmi celles ne pouvant apporter leur contribution en prêtant un terrain et en y faisant le pied. Ces 4 lots seront replacées en fonction de leurs vœux 2 ou 3 s'ils ont été renseignés et des places disponibles sur les 2 autres jours. (un lot non retenue en 2020 sera prioritaire en 2022).

Autre nouveauté : « Je (Nom, Prénom) _ _ _ _ _ suis volontaire pour participer à faire le pied en accompagnement, merci de me contacter au _ _ _ _ _ pour convenir des modalités.

Pour connaître la date de passage de votre meute, il vous appartient :

- Soit de consulter le site internet d'Harloup: www.harloup.fr
- Soit de téléphoner à partir du mercredi 9/03 20h à :

Jean Pierre au 06 07 84 74 79 merci de respecter 20h à 21h30

Pensez à prendre vos dispositions pour être disponible quel que soit le jour de passage qui vous sera attribué

Montant de l'engagement: (à verser lors de l'inscription Chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- 20€ pour tout adhérents Harloup à jour de cotisation 2022.
- 40€ (20€ d'inscription + 20€ adhésion) pour tout adhérent n'étant pas à jour de cotisation 2022. (fiche d'adhésion à remplir et à joindre impérativement)

Une feuille d'engagement sans n° d'adhérent 2022 ou non accompagnée du bulletin d'adhésion et de son règlement ne sera pas pris en compte.

Conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel):

- Le nom des chiens vaccinés et le n° de tatouage doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.

N°	Nom du chien	N° de tatouage	N°	Nom du chien	N° de tatouage
1			2		

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Important : Le « pass sanitaire » est obligatoire pour participer à la manifestation.

Le responsable de cette inscription s'engage à faire respecter au sein de son groupe les règles sanitaires tels que le port du masque, la distanciation. Il garantit aussi l'absence dans ses accompagnants de cas contact ainsi que l'absence des personne diagnostiquée positive au COVID 19 depuis moins de huit jours.

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de contamination au COVID 19.

Nom : _____ Prénom : _____ du responsable de meute.

Date : _____ Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

--